

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉDITION 2022 DU CONCOURS NON AU HARCÈLEMENT : ANNONCE DES LAURÉATS ACADÉMIQUES

Jeudi 28 avril 2022

Le concours **Non au harcèlement** récompense chaque année les projets collectifs **dénonçant le harcèlement** ou proposant des **solutions pour lutter contre ce phénomène**. Il s'adresse aux écoles, collèges et lycées qui participent en réalisant soit une affiche, soit une vidéo qui servira de support de communication dans leur établissement. Avec ce concours, les élèves deviennent ainsi de véritables ambassadeurs et acteurs de la lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement.

Cette année, le concours a mobilisé 110 écoles et établissements dans l'académie. À l'issue d'une récente délibération, **7 lauréats académiques** ont été désignés. Ils sont désormais en lice pour le prix national dont le jury se réunira entre le 7 et le 17 juin 2022.

Lauréats « Affiches » :

- École élémentaire du Centre à **Bury** (60)
- Collège Jules Verne à **La Croix-Saint-Ouen** (60)
- Lycée européen à **Villers-Cotterêts** (02)

Lauréats « Vidéos » :

- École primaire Christian Cabrol à **Chézy-sur-Marne** (02) – Prix Coup de cœur académique
- Collège Jacques Prévert à **Chambly** (60)

Lauréat « Cyber-harcèlement » :

- Collège Simone Veil à **Cauffry** (60)

Lauréat « Harcèlement sexiste et sexuel » :

- Collège Gaëtan Denain à **Compiègne** (60)

Toutes les productions des lauréats académiques sont visibles [sur le site](#) (affiches) et [la chaîne Youtube](#) (vidéos) de l'académie.

Contact presse

Rectorat de l'académie d'Amiens - Direction de la communication - 03 22 82 37 67 – ce.comm@ac-amiens.fr
Marie Bougain – 06 68 31 87 37 – marie.bougain@ac-amiens.fr
Loretta Rizzuto – 06 82 52 83 89 – loretta.rizzuto@ac-amiens.fr